

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 22

votants : 27

en exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Le 8 avril à 18 heures

Le Conseil municipal de SIGEAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 2 avril 2024

Objet :

Budget primitif du
budget principal
exercice 2024

Présents : Michel JAMMES, maire ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Serge DEIXONNE ; Stéphane SANTANAC ; Jacqueline PATROUX ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Ghislaine RAYNAUD ; Sylvie LASSERRE ; Michel SANTANAC

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Luc MASS par Régine RENAULT ; Julien RIBOT par Cécile BARTHOMEUF ; Lucie TORRA par Sylvie LASSERRE ; Clélia PI par Yves YORILLO ; Jean-Michel LALLEMAND par Michel SANTANAC.

Absents : Isabelle PINATEL ; Jérôme BRUIN.

Secrétaire de séance : Sylvie LASSERRE

Le Conseil municipal prend connaissance des propositions d'ouverture de crédits par chapitre du budget primitif 2024 du budget principal, les propositions s'équilibrent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	8 729 763,42 €
Recettes :	8 729 763,42 €

INVESTISSEMENT (+ R.A.R.)

Dépenses :	3 706 014,14 €
Recettes :	3 706 014,14 €

Il précise, qu'en application de l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à donner son avis sur les propositions d'ouverture de crédits et à statuer sur ce budget primitif.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés (27 pour),

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 mars 2024

- **Approuve** le budget principal 2024 de la commune présenté avec la reprise et l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et le report des restes à réaliser,
- **Précise** qu'il a été voté par chapitre.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/04/2024
Et de la publication le 11/04/2024
Réception en Préfecture le 10/04/2024

**Le Maire,
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance
Sylvie LASSERRE**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Sylvie Lasserre, the secretary of the meeting.